

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 10 février 2020 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 4 965 568 (9005, rue Saint-Jacques) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 83-06-2019)

Demande numéro 2019-048, formulée le 11 juin 2019, par « Ville de Mirabel », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un bâtiment d'entreposage en toile de polyéthylène, alors que le règlement de zonage U-2300 n'autorise par hors de la zone agricole le polyéthylène comme matériaux de parement;
- l'implantation d'un bâtiment d'entreposage en toile de polyéthylène, alors que le règlement de zonage U-2300 n'autorise pas qu'un bâtiment d'entreposage soit recouvert de matériaux différents de celui du bâtiment principal;
- l'implantation d'un bâtiment d'entreposage isolé de 11,3 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 n'autorise pas une hauteur supérieure à 9,3 mètres, hauteur du bâtiment principal,

le tout tel qu'il appert au plan déposé le 11 juin 2019.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Mirabel, ce 15 janvier 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate